

DÉPARTEMENT  
DE L'OISE



ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 6 février 2023

#### CONVOCAION

Date : 31 janvier 2023  
Affichée le : 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le février six février à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 29  
Votants : 39  
Pouvoirs : 10  
Absent : 0

**Étaient présents :** Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
Affichée et mise en ligne le :  
8 février 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

15 FEV. 2023

#### Absents représentés

Mme MOUSSATEN  
Mme LAMBRE  
Mme TALL  
Mme SOW  
Mme PEREZ  
Mme SENET  
M. LUCAS  
Mme JACQUEMART  
M. FACCHINI  
Mme M'BAYE

Pouvoir à Mme DUHIN  
Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à Mme SAKHO  
Pouvoir à Mme MEUNIER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à Mme MEHADJI  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE  
Pouvoir à M. KA

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

## 3 Rapport sur l'égalité entre les Femmes et les Hommes à la Ville de Creil 2022

### Rapport de présentation :

#### Jessica ELONGUERT, Conseillère Municipale

L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est un principe constitutionnel depuis 1946 (inscrit dans le préambule de la constitution). Il a été rappelé dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

De plus, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans ses articles 61 et 77 et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, prescrivent aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 20 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget. Ce rapport concerne aussi bien le fonctionnement de la collectivité que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

SLO

Les derniers textes adoptés en la matière ont pour objectif de passer de l'égalité théorique à l'égalité réelle.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan des actions menées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au cours de l'année 2022 et de présenter également un certain nombre de données sociodémographiques, permettant d'éclairer la situation comparée des femmes et des hommes dans les différents domaines de compétence de la commune.

Pour identifier les inégalités femmes-hommes dans les politiques publiques de manière plus homogène, 4 indicateurs ont été demandés aux services pour l'année 2022 : le budget alloué à l'action, le genre, l'appartenance ou non à un QPV et l'âge approximatif du public. Un nouvel outil, la fiche action, a été proposé pour recenser les actions dédiées à l'égalité femmes-hommes.

Des actions ont vu le jour en 2022, telles que le Café des Femmes, chaque mois, un rendez-vous est donné aux femmes de notre territoire afin qu'elles se réapproprient les lieux publics et les amener à s'interroger sur les questions d'égalité et de mixité. Par ailleurs, la collectivité participe activement aux travaux de réalisation du projet « Carrefour de Femmes », qui se veut être un véritable guichet unique d'informations pour les Femmes et les jeunes filles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Creil pour l'année 2022.

#### Le conseil municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 23 janvier 2023,

Considérant qu'il y a lieu de présenter un rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes/hommes au sein des collectivités de plus de 20 000 habitants,

Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Décide :

Prend acte de la présentation du rapport municipal 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, constitué de deux parties, tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publication électronique sur le site de la Ville le **15 FEV. 2023**

CREIL, le **15 FEV. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance